



QUALITÉ DE L'AIR DANS LA CREUSE : QUEL BILAN EN 2018 ?

Découvrez en avant-première le bilan de la qualité de l'air dans la Creuse sur l'année 2018. Valeurs réglementaires respectées ou seuils dépassés, nous vous proposons un bilan de 5 polluants réglementés surveillés par Atmo Nouvelle-Aquitaine, votre observatoire régional de l'air.

Contexte

À la maison, en ville, à la campagne, sur la route... Chaque citoyen est quotidiennement exposé à la pollution atmosphérique. Dans la région, elle représenterait 3500 décès prématurés par an (*Santé Publique France*). Petit à petit, les enjeux sanitaires, environnementaux et financiers de la qualité de l'air sont intégrés par les collectivités, le monde économique (industrie, agriculture...) ou les citoyens et permettent d'améliorer l'air que nous respirons.

Pour cela, Atmo Nouvelle-Aquitaine fournit, entre autres et tout au long de l'année, des données sur les [polluants réglementés](#) suivants :

- ➔ **le dioxyde d'azote (NO₂)** : majoritairement issu du trafic routier
- ➔ **les particules en suspension et fines (PM10 & PM2,5)** : sources d'émission variées (chauffage au bois, trafic routier et industries)
- ➔ **le dioxyde de soufre (SO₂)** : issu principalement de l'activité industrielle
- ➔ **l'ozone (O₃)** : étant un polluant secondaire, il résulte de la transformation de polluants primaires - le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils - sous l'effet des rayonnements ultra-violetes

D'autres polluants font partie de la [surveillance d'Atmo Nouvelle-Aquitaine](#). Ils seront détaillés dans le bilan complet de la qualité de l'air, qui sera disponible d'ici l'été 2019. En attendant, voici un résumé des principaux polluants nécessitant une surveillance particulière dans la Creuse, sur l'année 2018.

Une évolution positive mais à surveiller

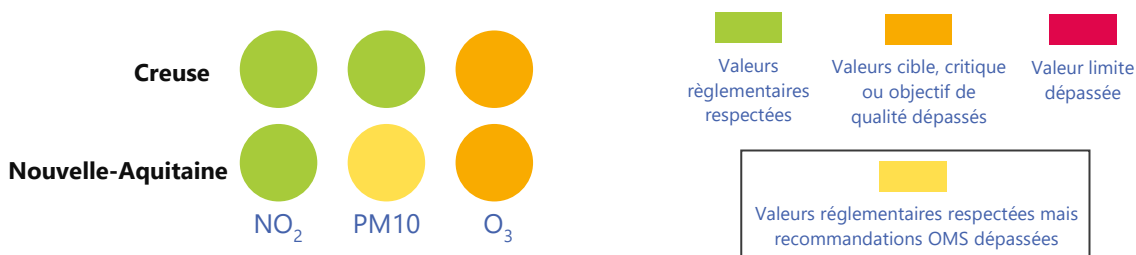
Pour caractériser la qualité de l'air, il faut distinguer 2 types d'exposition aux polluants atmosphériques : chronique, celle à laquelle nous sommes quotidiennement exposés et aiguë où l'exposition arrive lors d'un pic de pollution.

Exposition chronique

Sur les 3 polluants, 1 seul a dépassé les seuils réglementaires dans la Creuse (voir schéma ci-dessous). Il existe 4 types de seuils définis par la réglementation :

- ➔ **Valeur limite** : valeur à ne pas dépasser pour prévenir ou réduire les effets nocifs sur la santé / l'environnement
- ➔ **Valeur critique** : impacts majeurs pour la santé et l'environnement si dépassée
- ➔ **Valeur cible** : valeur à ne pas dépasser à un horizon donné (ex : 2025), dans la mesure du possible
- ➔ **Objectif de qualité** : valeur à ne pas dépasser à long terme, dans la mesure du possible

Il existe également un seuil défini par l'OMS, qui n'a aucun caractère réglementaire. Il s'agit d'une recommandation faite par l'Organisation Mondiale de la Santé pour limiter l'impact des polluants sur la santé.



Alors que la valeur limite est respectée pour le dioxyde d'azote, celle-ci reste très proche de la limite à ne pas dépasser (40 µg/m³ en moyenne annuelle).

Dans la Creuse, l'évolution des moyennes annuelles de pollution est plutôt positive. On note par exemple une baisse de -29% depuis 2009 pour le dioxyde d'azote et -30% pour les particules en suspension.

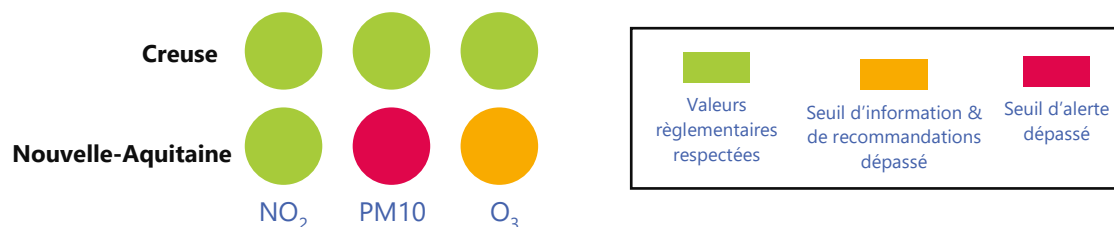


Évolution de la pollution de l'air en moyenne annuelle (2009-2018)

Exposition aigüe

L'exposition aigüe, elle, comprend 2 niveaux :

- ➔ **Seuil d'information & de recommandations** : l'exposition de courte durée présente un risque pour la santé des personnes sensibles et/ou vulnérables (mesures d'informations auprès de ces individus et recommandations pour réduire les émissions)
- ➔ **Seuil d'alerte** : l'exposition de courte durée présente un risque pour la santé de tous ou de dégradation de l'environnement (mesures d'urgence requises)

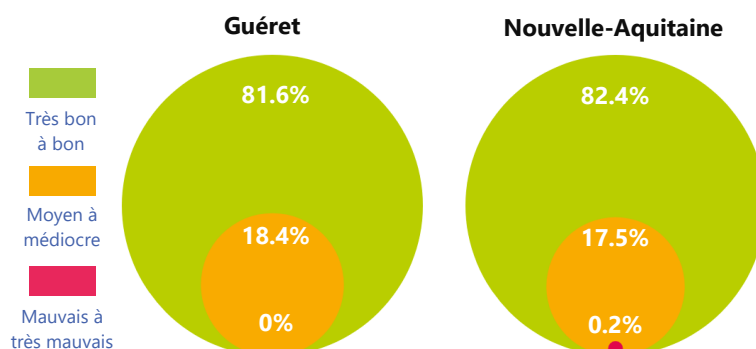


Bilan 2018 des dépassements réglementaires sur une exposition aigüe

Indice de la qualité de l'air en 2018

Cet indice de qualité permet de **mesurer précisément l'air des agglomérations** de la région. Pour cela, on lui attribue une note de 0 (très bon) à 10 (très mauvais). Les polluants concernés par cet indice sont : le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃), le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules en suspension (PM10).

En Nouvelle-Aquitaine, l'indice de qualité a eu une moyenne plutôt très bonne à bonne sur l'année 2018 plus de 8 jours sur 10. À Guéret par exemple, cet indice est quasiment identique avec une moyenne de 81.6% de jours très bons à bons.



Répartition des indices de la qualité de l'air sur l'année 2018

CONTACT

Julie Gault

Tél. : 09.71.04.62.03

contact@atmo-na.org

Atmo Nouvelle-Aquitaine

Tél. : 09.84.200.100

www.atmo-nouvelleaquitaine.org